

**Bruxelles, le 8 juillet 2025
(OR. en)**

11324/25

**ECOFIN 961
UEM 392
SOC 504
EMPL 355
ECB
EIB**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 8 juillet 2025

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 10338/25

Objet: Conclusions sur les bilans approfondis de 2025 dans le cadre de la
procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques
– Conclusions du Conseil (8 juillet 2025)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les bilans approfondis de 2025 dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, approuvées par le Conseil lors de sa 4010^e session, qui s'est tenue le 8 juillet 2025.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LES BILANS APPROFONDIS DE 2025 DANS LE
CADRE DE LA PROCEDURE CONCERNANT LES DESEQUILIBRES
MACROECONOMIQUES

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. NOTE qu'en 2024, plusieurs États membres ont profité d'une évolution relativement favorable de la conjoncture économique qui a contribué à atténuer certaines des vulnérabilités de longue date qui sont à l'origine des déséquilibres; SOULIGNE que l'inflation et les tensions sur les coûts ont continué de diminuer; RECONNAÎT que l'incertitude s'est considérablement accrue dans un environnement géopolitique et commercial en mutation, augmentant encore les risques liés aux déséquilibres;
2. ESTIME que les bilans approfondis de 2025 présentent une analyse exhaustive et de grande qualité de la situation dans chaque État membre examiné; SE FÉLICITE que la Commission ait publié les rapports de bilan approfondi dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques au début de l'année 2025; SOULIGNE l'importance que revêt le suivi constant des déséquilibres dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;
3. MET L'ACCENT sur le rôle crucial qu'une analyse complète joue dans le suivi des déséquilibres existants et dans le recensement des éventuelles vulnérabilités macroéconomiques; CONSTATE que, dans l'ensemble, la Commission a utilisé des outils d'analyse pertinents, complétés par une analyse qualitative de fond, compte tenu des difficultés spécifiques rencontrées par chaque État membre; SE FÉLICITE du recours à l'analyse prospective et à l'évaluation des politiques pertinentes, tenant également compte de la gravité et de l'évolution des déséquilibres; INSISTE SUR l'importance que revêtent les indicateurs relatifs à l'encours et aux flux dans l'évaluation, le rôle des mesures stratégiques et la dimension UE et zone euro de la procédure; MET L'ACCENT sur le fait que l'évaluation des effets de contagion des politiques économiques nationales conserve toute sa pertinence; SOULIGNE qu'il importe de garantir l'égalité de traitement sur la base d'une évaluation objective des données et des politiques mises en œuvre;

4. RECONNAÎT que les écarts d'inflation ont continué à diminuer, bien que les écarts d'inflation cumulés au cours des dernières années soient considérables; CONSTATE que la croissance des coûts unitaires de la main-d'œuvre a ralenti en 2024, mais qu'elle est restée importante dans plusieurs cas, dans le contexte de tensions sur les marchés du travail et d'une faible croissance de la productivité; RELÈVE que les tensions sur les prix et les coûts devraient encore s'atténuer à court terme, mais que les écarts devraient subsister;
5. SOULIGNE que les déficits et les excédents de la balance courante restent importants dans certains États membres, reflétant souvent la dynamique de la demande intérieure; SOULIGNE que, dans certains États membres, les déficits publics importants représentent une part considérable des besoins d'emprunt extérieur de l'économie; NOTE que les variations des balances courantes devraient être limitées, tant pour les déficits que pour les excédents. L'incertitude est élevée et touche particulièrement les États membres qui sont fortement intégrés dans le commerce, y compris dans les chaînes de valeur mondiales, et ceux qui ont d'importants besoins de financement extérieur; RECONNAÎT que les États membres dont les positions extérieures globales nettes sont plus négatives ont profité de nouvelles améliorations, soutenues par la croissance économique nominale. Toutefois, l'incidence de cette dernière devrait s'estomper à mesure que l'inflation poursuit sa décrue;
6. NOTE que les prix des logements ont gagné en dynamisme en 2024 en raison de la hausse des revenus et de l'assouplissement des conditions de financement, après deux années de croissance modérée ou négative. Toutefois, dans certains États membres, les prix de l'immobilier se situent en deçà des maxima atteints précédemment; RECONNAÎT que, dans de nombreux États membres, les prix des logements devraient continuer à augmenter du fait d'effets structurels de longue durée, notamment les goulets d'étranglement entravant l'offre de logements, les politiques fiscales et l'inefficacité des marchés locatifs;
7. CONSTATE qu'en 2024, dans plusieurs États membres, la dette des ménages et des entreprises exprimée en pourcentage du PIB a atteint ses niveaux les plus bas depuis des années; RECONNAÎT que les emprunts du secteur privé devraient à nouveau augmenter grâce à l'allègement des conditions de financement; NOTE que les niveaux et l'évolution de la dette publique varient considérablement d'un État membre à l'autre, étant donné que les ratios d'endettement ont continué de diminuer dans certains États membres, tandis que dans d'autres, ils ont récemment augmenté; RECONNAÎT que le ratio de la dette publique de l'UE dans son ensemble a cessé de diminuer en 2024, restant toujours supérieur au niveau d'avant la pandémie de 2019, et devrait légèrement augmenter au cours des années à venir. Dans l'hypothèse de politiques inchangées, les prévisions quant à son évolution varient également d'un État membre de l'UE à l'autre. La mise en œuvre des plans budgétaires et structurels devrait entraîner une baisse ou une stabilisation des ratios d'endettement à moyen terme;

8. SOULIGNE que le secteur bancaire s'est encore renforcé, les ratios de fonds propres et la rentabilité restant élevés; PREND NOTE de la poursuite de la réduction ou de la stabilisation des prêts non performants dans les États membres où ils représentaient auparavant un volume plus important. Cela s'explique principalement par la création d'un marché secondaire efficace pour les prêts non performants, qui sont désormais détenus par d'importants gestionnaires de crédits extérieurs au secteur bancaire qui exercent leurs activités sur une base transfrontière et restent, en grande partie, concentrés dans quelques États membres; NOTE qu'une vigilance soutenue est nécessaire pour assurer le maintien de la stabilité macrofinancière;
9. PREND NOTE du fait que Chypre et l'Allemagne ne présentent plus de déséquilibres dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques; NOTE qu'à Chypre, les vulnérabilités liées à la dette extérieure, à la dette du secteur privé et à la dette publique diminuent, notamment grâce à une forte croissance économique, et que le déficit de la balance courante reste important, tandis que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de mesures visant à remédier à ces vulnérabilités; NOTE qu'en Allemagne, les vulnérabilités liées à l'important excédent de la balance courante, qui avaient des incidences au-delà des frontières nationales, se sont atténuées au fil des ans, tandis que les efforts doivent se poursuivre conformément aux mesures stratégiques importantes qui ont été annoncées;
10. PREND NOTE du fait qu'il n'a pas été constaté que l'Estonie présentait des déséquilibres; NOTE qu'en Estonie, des vulnérabilités liées à la détérioration de la compétitivité des prix et des coûts existent depuis quelques années dans un contexte de récession prolongée et que les prix de l'immobilier ont considérablement augmenté, mais que les vulnérabilités globales semblent actuellement sous contrôle;
11. PREND NOTE du fait que la Grèce, l'Italie, la Hongrie, les Pays-Bas, la Slovaquie et la Suède présentent toujours des déséquilibres;
12. PREND NOTE du fait que la Roumanie continue de présenter des déséquilibres excessifs. CONSTATE que les vulnérabilités se sont accrues, à mesure que les déficits jumeaux (déficit budgétaire et déficit de la balance courante) se sont creusés, et que la compétitivité des coûts s'est détériorée en Roumanie; SOULIGNE que des réformes structurelles, et en particulier celles inscrites dans le plan pour la reprise et la résilience de la Roumanie et dans son plan budgétaire et structurel à moyen terme, sont nécessaires pour renforcer la compétitivité, les résultats à l'exportation et attirer de nouveaux financements de l'Union;

13. DEMANDE la pleine application de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, y compris l'activation de la procédure concernant les déséquilibres excessifs, le cas échéant; SOULIGNE qu'il importe de prendre rapidement des mesures stratégiques et de les poursuivre pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques, en particulier les mesures prévues dans les plans pour la reprise et la résilience, les plans budgétaires et structurels à moyen terme et dans les recommandations par pays correspondantes formulées dans le cadre du Semestre européen.
-